

Léa Pontier

Labsic, Université Paris 13

La note de vie scolaire, entre fausse réponse et vraie question

La question relative au projet éducatif de notre société suscite le débat et la controverse depuis qu'il existe. Les réformes qui ont traversé le système éducatif français ont fait l'objet d'enjeux aussi bien politiques, économiques, que sociaux, idéologiques ou culturels, qui placent l'école dans un rapport de tension permanent entre adaptation, innovation et résistance face aux mutations de la société. La note de vie scolaire (NVS) est représentative d'une réforme éducative qui risque de modifier le rapport à la discipline et la conduite du management dans les collèges sur les plans idéologiques, éducatifs, sociaux et institutionnels. L'école doit actuellement considérer les enjeux d'un cadre global européen dont l'objectif est de maintenir une forme de compétitivité qui lui impute un certain nombre de mutations structurelles en rupture avec les valeurs républicaines et le modèle organisationnel traditionnel du service public.

La NVS, mise en vigueur en 2006 dans l'ensemble des collèges, constitue une note de comportement qui vise à valoriser l'attitude civique des élèves, conformément au socle de compétences européen et à pallier les formes d'incivilités sur le plan national. Cette réforme imposée a suivi un cheminement complexe du fait de la volonté gouverne-

mentale de faire admettre une démarche répondant aux violences scolaires, exigeant une participation collective, une coopération et une forme d'engagement de la communauté éducative réticente à l'annonce de la disposition.

La NVS, entre innovation, dérégulation et ajustements paradoxaux

Cet article s'inscrit dans une recherche doctorale qui porte sur la NVS, instituée dans les collèges français à la rentrée scolaire 2006 selon la volonté du ministre Fillon en réponse au sentiment général de dégradation du civisme. Elle est promue par ses concepteurs dans les discours institutionnels comme une innovation pédagogique fondée sur l'évaluation des compétences relatives au comportement des élèves de collège selon trois items : l'assiduité et la ponctualité, le respect des règles collectives ainsi que l'engagement citoyen des élèves. Elle figure sur le bulletin et compte dans le brevet. Elle relève aussi du socle 6 « civiques et sociales » et 7 « autonomie et initiative » du socle commun